

Image not found or type unknown



PCE blocage des fonds

Par **DChan**, le **09/03/2023** à **17:22**

Bonjour,

J'ai eu une saisie sur mon compte bancaire que j'ai en commun avec mon épouse. La saisie ne concerne que moi, car pas marié au moment des fait.

L'huissier a t'il le droit de saisir tout l'argent qu'il y a sur le compte, y compris le salaire de mon épouse ?

Très Cordialement

DAVID

Par **P.M.**, le **09/03/2023** à **18:02**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier : la saisie -attribution d'un compte bancaire...](#)